

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D' ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 07 FEVRIER 2024**

**PRESIDENCE :  
Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

**DELIBERATION N°7**

**PRESENTS:** Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; M. Jean-Claude PIERRON; Mme Catherine SILVESTRE.

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme Sophie JOISSAINS; M. André BENSARKOUN; Mme Brigitte DEVESA; Mme Maryline HANOT ; M. Pierre SPANO ; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP

**POUVOIR(S) :** Mme Brigitte BILLOT (Pouvoir de Mme Sophie JOISSAINS) ; Mme Sylvaine DI CARO (Pouvoir de Mme Brigitte DEVESA) , M. Jean-Claude PIERRON (Pouvoir de Mme Véronique PAGE), M. Gérard TRUCY (Pouvoir de Mme Maryline HANOT)

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DVSA – GRATUITE DES REPAS POUR LES ENFANTS D'UNE CLASSE DANS  
LE CADRE D'UNE ACTIVITE INTERGENERATIONELLE AVEC LES RESIDENTS DU  
« SANS SOUCI »**

Lors de sa séance du 6 décembre 2023, le conseil d'administration a validé le partenariat entre la direction de la culture, l'école élémentaire Jules Ferry et la résidence autonomie le Sans Souci pour une action intergénérationnelle à travers le projet « écris moi une lettre ».

Afin d'optimiser le temps partagé, les intervenants souhaitent que les enfants puissent arriver au moment du repas pour prendre le contact avec les résidents et qu'ils prennent le déjeuner à la résidence auprès des personnes âgées.

Afin de répondre aux normes d'hygiène dans le cadre de la restauration collective, il est souhaitable que la résidence invite toute la classe (environ 30 enfants) et leur institutrice afin qu'ils puissent partager ce moment convivial autour d'un même repas pour tous.

**COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles  
La délibération n°64 du Conseil d'administration du 06 décembre 2023  
Les propositions de Mme DI CARO entendues :  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

**DECIDE**

➤ **D'AUTORISER** la résidence autonomie à offrir le repas aux enfants de primaire participants et leur institutrice.

Vote : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 21/02/24  
et de la publication le 21/02/24